



**GLOBAL
INITIATIVE**
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME

INTERMÉDIAIRES ET PATRONS

S'ATTAQUER AUX RÉSEAUX
POLITICO-CRIMINELS EN HAÏTI

MARS 2026

REMERCIEMENTS

Ce rapport est le fruit des travaux de l'Observatoire de la violence et de la résilience en Haïti de la Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre le crime organisé transnational, GI-TOC), qui sert de forum pour la recherche et l'analyse, l'autonomisation de la société civile, le renforcement des capacités et le soutien aux acteurs multilatéraux. Nous tenons à remercier nos collaborateurs en Haïti qui ont rendu cette étude possible. Bien que, pour des raisons de sécurité, leurs noms ne puissent apparaître dans le rapport, leur soutien est essentiel à ce travail. Les auteurs souhaitent également remercier Mark Shaw et Tuesday Reitano pour leurs commentaires, Paul Frissard Martinez pour sa contribution à l'analyse statistique et des données, ainsi que l'équipe des publications de la GI-TOC pour son soutien dans la révision et l'élaboration de la note d'information.

© 2026 Global Initiative Against Transnational Organized Crime.
Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite de l'Initiative mondiale.

Couverture : © *Clarens Siffroy/AFP via Getty Images*

Veuillez adresser vos demandes à :
Global Initiative Against Transnational Organized Crime
Avenue de France 23
Genève, CH-1202
Suisse
www.globalinitiative.net

SOMMAIRE

Résumé	1
Points clés	1
Recommandations.....	2
Introduction	4
L'émergence des « franchises » de gangs et des brigades d'autodéfense	8
L'influence des milices s'étend	10
Les gangs se présentent désormais comme des stabilisateurs.....	12
Le rôle central du courtage politique	14
La politique du déni	15
Retards dans les mesures de sécurité	18
Une dépendance excessive aux drones armés	18
Nécessité d'un CONOPS cohérent	19
Élections sans conditions préalables : une trajectoire à haut risque	21
Conclusion	23
Notes	24



RÉSUMÉ

En 2025, les gangs ont continué à étendre leur influence en Haïti, tant en termes de conquête territoriale, que dans la construction de leur statut d'intermédiaires politiques. Cette dernière notion, en particulier, est largement absente des stratégies nationales et internationales de résolution de crise. En ne prenant pas en compte l'architecture de l'économie politique de la violence, et notamment l'importance de s'attaquer aux relations politico-criminelles, les politiques actuelles risquent de perpétuer plutôt que de desserrer les liens entre groupes armés et système politique, surtout si les élections de 2026 sont organisées sans avoir construit une réponse plus complète et adaptée à la complexité de la crise.

Les gangs haïtiens ne sont ni des insurgés ni des révolutionnaires : ils sont insérés dans les circuits du pouvoir politique et économique. La crise est nourrie par des flux financiers illicites, les trafics d'armes et de drogues, et des réseaux de patronage qui protègent et instrumentalisent les groupes armés. Arrestations et opérations ponctuelles peuvent affaiblir certains groupes, mais tant que les structures qui soutiennent la gouvernance criminelle ne sont pas désarticulées, le système se recompose. Haïti a besoin d'une stratégie de lutte contre le crime organisé, articulant sécurité publique, justice et reconstruction communautaire. Toute approche centrée exclusivement sur la force est vouée à l'échec si elle ne s'attaque pas aux fondements politico-économiques qui permettent à la violence de perdurer.

Points clés

- Les chefs de gangs sont des intermédiaires criminels, profondément installés dans les rouages du système politique et économique haïtien. Les groupes criminels fonctionnent comme des brokers qui régulent les territoires, l'économie et l'influence politique. Leur autorité découle non seulement de la violence, mais aussi de leur rôle de médiateurs entre l'État, les ressources, et les communautés qu'ils contrôlent. Ils représentent, avec des ruptures, une forme de continuation du système de relations politico-criminelles qui existe de longue date en Haïti.
- Les stratégies nationales et internationales ne parviennent pas à prendre en compte l'intermédiation politique violente en Haïti. Les stratégies nationales et internationales reposent sur l'idée que les gangs opèrent dans une sphère distincte, un monde social séparé. Ce déni entraîne une paralysie stratégique : les politiques ne correspondent pas à l'environnement opérationnel. En réalité, tous les secteurs – politique, économique, humanitaire – interagissent avec les acteurs armés par le biais d'accommodements informels.

- La crise en Haïti est alimentée par une économie politique de la violence complexe, et pas seulement par des affrontements territoriaux. Les gangs consolident leur pouvoir grâce à la mise en place de régimes d'extorsion, de leur participation aux trafics illicites d'armes à feu, de drogues et d'espèces protégées, et à leurs capacités d'imposer des règles de gouvernance criminelle. De plus, en 2025, l'expansion des gangs de Port-au-Prince dans les provinces, à travers des cellules criminelles franchisées, marque un glissement vers une logique de réseaux criminels, et pas uniquement de gangs ultra-territorialisés.
- La nouvelle phase de transition politique, ouverte après la fin du mandat du Conseil Présidentiel de Transition (CPT), le 8 février 2026, court le risque d'être le terrain d'affrontements violents entre acteurs politiques concurrents, en particulier si un calendrier électoral fragile est présenté à la hâte. En l'absence de mesures visant à déconstruire les réseaux qui entremêlent compétition politique et gouvernance criminelle, les processus électoraux risquent de renforcer, plutôt que de transformer, le système qu'ils sont censés renouveler.
- Une stratégie de résolution de crise de long-terme nécessite une approche qui intègre la justice, l'économie, la sécurité et les réformes politiques. Le débat ne porte pas sur l'opportunité ou non de négocier avec les groupes criminels, mais sur la manière d'articuler la justice, la démobilisation et la réintégration de manière à mettre fin à la reproduction de la violence.
- Pour être efficace, la Force de répression des gangs (FRG) doit être associée à des outils judiciaires permettant d'attaquer les réseaux de soutien des gangs, notamment financiers, et pas seulement les acteurs armés, afin de poursuivre les leaders criminels et leurs sponsors politiques/économiques. Ce n'est qu'en s'attaquant à l'ensemble de l'écosystème de collusion qu'Haïti pourra s'éloigner d'un ordre politique marqué par le poids des relations politico-criminelles.

Recommandations

Recadrage stratégique

- Reconnaître et confronter le système de relations politico-criminelles comme une caractéristique structurelle de la crise. Les stratégies nationales et internationales doivent prendre en compte que les groupes criminels haïtiens fonctionnent comme des intermédiaires intégrés à l'ordre politique et économique. Les approches fondées sur le traitement des gangs comme des insurgés, par exemple, doivent être révisées en conséquence, pour intégrer une grille d'analyse centrée sur l'économie politique de la violence criminelle.

Perturber l'économie politique de la violence

- Donner la priorité au démantèlement des réseaux de facilitateurs financiers et économiques. Les stratégies devraient se concentrer sur les systèmes d'extorsion, les revenus des trafics et les circuits de blanchiment qui soutiennent les groupes armés, notamment par le biais d'enquêtes financières, de recouvrement d'avoirs, de contrôles douaniers et de procédures judiciaires appropriées.
- Adopter une approche visant à perturber les réseaux. L'expansion des cellules criminelles franchisées dans les provinces nécessite de passer d'opérations limitées à un territoire donné à des approches ciblant les structures de commandement, les nœuds logistiques et les alliances criminelles interrégionales.
- Intégrer des mesures de lutte contre la corruption dans les réponses sécuritaires. Les efforts de lutte contre le crime organisé doivent explicitement s'attaquer aux structures de clientélisme politique et de corruption qui protègent ou instrumentalisent les groupes armés afin d'éviter d'alimenter des cycles d'impunité et d'obstruction de la justice.

Justice, responsabilité et séquençage des mesures de stabilisation

- Les discussions sur le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (DDR) et la Réduction de la violence communautaire (CVR) ont récemment refait surface dans les débats de politique publique sur Haïti. Cependant, la discussion reste marquée par une ambiguïté conceptuelle et une mémoire institutionnelle limitée. Il n'existe pas de revue consolidée des initiatives menées en Haïti au cours des deux dernières décennies sous les cadres DDR, CVR, pacification, médiation ou réintégration. Sans clarification conceptuelle ni ancrage empirique, les appels au DDR/CVR risquent d'être instrumentalisés politiquement, mal séquencés ou déconnectés de l'économie politique actuelle de la violence. Une feuille de route stratégique claire et prospective, définissant des principes, des options de séquençage et des orientations politiques, est nécessaire.
- Aborder les dimensions politiques du pouvoir des gangs. Les cadres de judiciarisation doivent être conçus de manière à poursuivre non seulement les chefs de gangs, mais aussi les acteurs politiques et économiques qui parrainent, protègent ou engagent des groupes armés, en reconnaissant la double nature criminelle et politique du clientélisme violent.
- Renforcer les institutions nationales de lutte contre la corruption et les institutions judiciaires. Le renforcement de l'autorité, de l'indépendance et des ressources de l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) et des Pôles judiciaires spécialisés devrait être une priorité pour les autorités nationales, avec le soutien d'une aide internationale soutenue.
- Les stratégies devraient se concentrer sur la manière d'articuler la justice pénale, la démobilisation et la réintégration. Cela peut inclure des poursuites pénales pour les crimes graves, des mécanismes de justice transitionnelle permettant une reddition négociée, des amnisties conditionnelles lorsqu'aucune violation grave n'a été commise, et des programmes structurés de DDR et de réhabilitation.

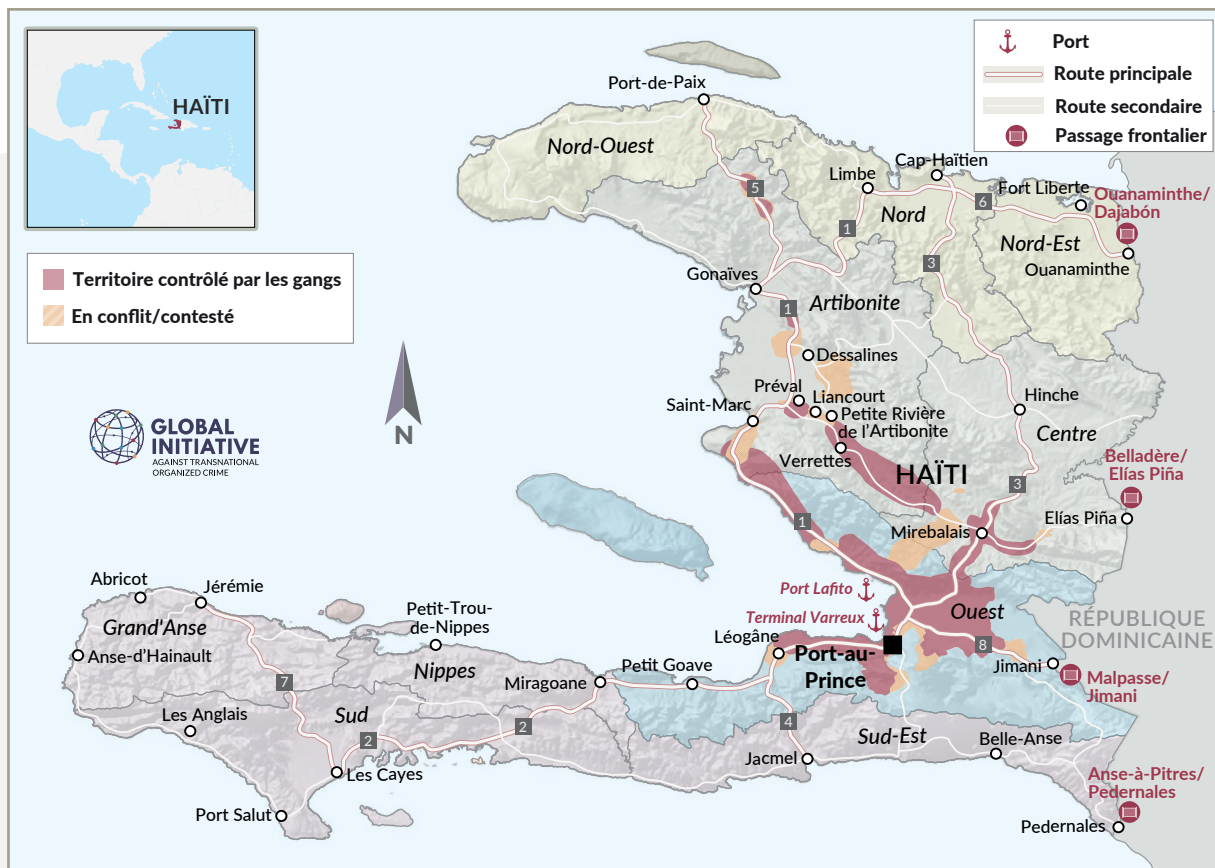


FIGURE 1 Zones contrôlées par des gangs en Haïti, janvier 2025.



INTRODUCTION

La crise en Haïti, où des gangs ont pris le contrôle de vastes portions du pays depuis l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021, s'est considérablement intensifiée en 2025. Les groupes criminels ont non seulement pris le contrôle de 90 % de la capitale, mais ils ont également établi une présence durable dans les départements du Centre et de l'Artibonite, et ont progressé vers la frontière dominicaine et les régions du nord¹.

La coalition Viv Ansanm (Vivre Ensemble), union de gangs formée fin 2023, contrôle désormais un corridor s'étendant sur plusieurs centaines de kilomètres depuis la capitale vers l'intérieur du pays². Les gangs métropolitains fournissent des armes, de la main-d'œuvre et des financements aux franchises locales. De plus, l'écosystème de la violence en Haïti ne peut plus être compris à travers la formule binaire « gangs contre police ». Il s'est transformé en une crise tripartite dans laquelle les gangs, les brigades armées d'autodéfense et les forces de l'État sont maintenant aux prises³.

LA VIOLENCE EN CHIFFRES

Selon la Division des droits de l'homme du Bureau intégré des Nations unies en Haïti, 5 915 personnes ont été tuées en 2025 (contre 5 601 en 2024)⁴.

Les homicides ont été recensés principalement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince (71 %), dans le département de l'Artibonite (24 %) et dans le département du Centre (5 %)⁵.

Le nombre d'homicides par habitant au niveau national s'élevait à 49,8 pour 100 000 habitants en 2025. À Port-au-Prince, ce taux atteignait près de 140 pour 100 000 habitants, ce qui place la ville parmi les plus violentes au monde⁶.

En 2025, la violence armée a déplacé plus de 1,4 million de personnes, soit près de trois fois le nombre enregistré au début de l'année 2024⁷.

Face à ce contexte, et la fragmentation des communautés qui en résulte, les stratégies nationales et internationales de sécurité ne sont toujours pas adaptées. Les efforts déployés par la Police nationale d'Haïti (PNH), notamment avec le soutien de la société militaire privée Vectus Global et l'utilisation de drones pour frapper les groupes criminels, n'ont pas encore réussi à briser l'emprise des gangs, tandis que la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), dirigée par la police kenyane depuis juin 2024, a vu son mandat transformé en Force de répression des gangs (FRG) en octobre 2025⁸. Cette force, composée de 5 500 militaires et 50 civils, devrait commencer à se déployer en Haïti en avril 2026 et doit apporter un tournant opérationnel⁹.

Sur le plan politique, la situation a considérablement évolué. Le Conseil présidentiel de transition (CPT), créé en avril 2024 pour ramener la sécurité dans le pays et organiser des élections, a vu son mandat expirer le 7 février 2026. Après plusieurs semaines de vifs affrontement politiques et de tentatives infructueuses pour destituer le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, les membres du CPT ont cédé. Le Premier ministre Fils-Aimé est désormais seul à la tête de l'exécutif, assumant la responsabilité principale de l'organisation des élections prévues en août 2026¹⁰.

Au cours de l'année 2025, et en particulier dans les mois qui ont précédé le 7 février 2026, les groupes criminels haïtiens ont cherché à convertir leur contrôle territorial et leurs fonctions de gouvernance locale en capital politique¹¹. Cependant, et en dépit des discours qu'ils peuvent construire et diffuser, l'objectif des chefs de gangs n'est pas de remplacer purement et simplement l'État, mais de se positionner comme des patrons et des intermédiaires politiques indispensables, capables de contrôler les flux de ressources entre les institutions étatiques, les acteurs internationaux, les acteurs économiques et les populations et territoires qu'ils contrôlent effectivement¹².

Les gangs haïtiens ne sont ni des insurgés ni des révolutionnaires. Ils sont intégrés dans les réseaux à travers lesquels le pouvoir est exercé en Haïti¹³. En ne parvenant pas à placer les relations politico-criminelles au cœur des stratégies de résolution de crise, et en considérant les gangs comme des acteurs externes ou fondamentalement opposés au système, les stratégies pour 2026 sont toujours entravées par un obstacle critique. Pour combler cette lacune, il faut pouvoir analyser la nature de la crise politico-criminelle en Haïti et concevoir des interventions qui démantèlent les alliances qui la soutiennent : les fonds que reçoivent les gangs, les circuits financiers qu'ils exploitent, les armes et les drogues qu'ils trafiquent, et les réseaux de patronage au sein desquels ils évoluent. Sans s'attaquer aux structures de corruption, par exemple, les stratégies de sécurité demeurent lacunaires : des arrestations ou des éliminations peuvent avoir lieu, mais le système qui permet la gouvernance criminelle perdure.

Une réponse structurée doit mettre en place, de manière urgente, de mécanismes judiciaires hybrides adaptés au contexte haïtien¹⁴. Ceux-ci peuvent inclure des poursuites pénales pour les infractions graves, mais aussi des voies de justice transitionnelle permettant des redditions négociées, des amnisties conditionnelles dans les cas où aucun crime grave n'a été commis, et des programmes différenciés de DDR et de réinsertion conçus pour éviter que des milliers d'enfants Haïtiens ne redeviennent des combattants à long terme, par exemple¹⁵.

Ainsi, Haïti a besoin d'une stratégie complète de lutte contre le crime organisé, qui allie des réponses de sécurité, de justice et de transparence. Toute stratégie axée uniquement sur la force opérationnelle échouera si elle ne s'attaque pas à l'écosystème qui permet à la gouvernance criminelle de perdurer. Sans s'attaquer aux réseaux qui relient la compétition politique, le contrôle criminel et les économies illicites, les élections prévues pour août 2026 risquent de renforcer le système qu'elles sont censées renouveler. L'intégrité électorale ne peut reposer uniquement sur les mécanismes du scrutin ; elle dépend de la mise à l'écart, au moins partielle, des structures et figures de pouvoir qui lient les groupes criminels au système politique et économique, et les intermédiaires violents qui les animent.

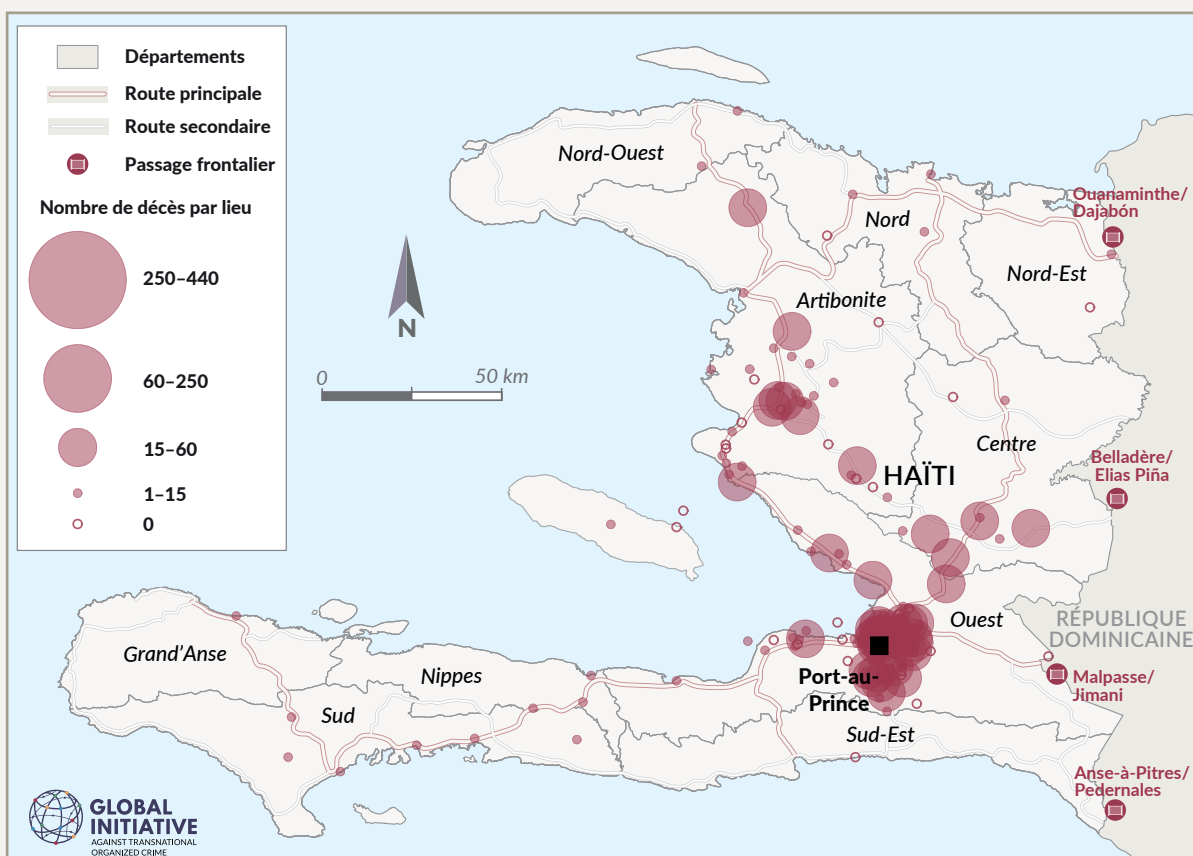
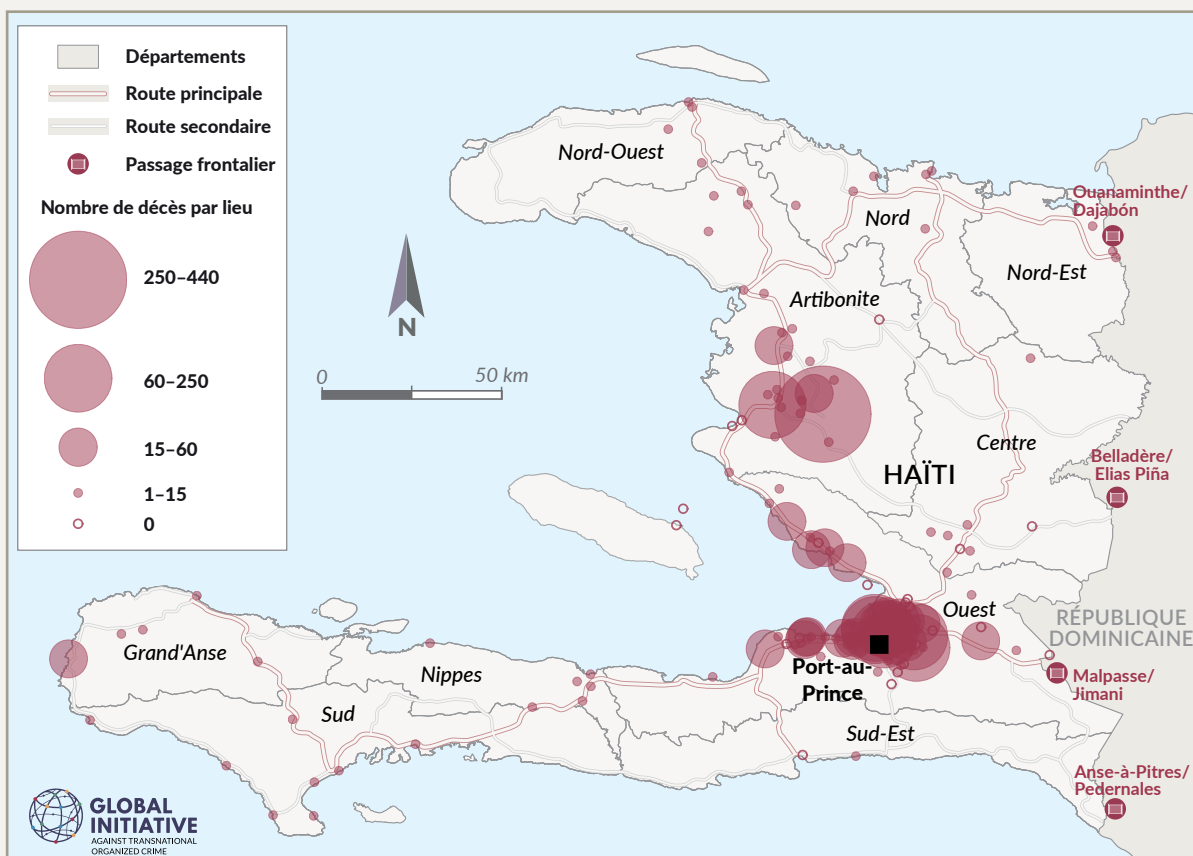


FIGURE 2 Nombre de victimes d'incidents violents en Haïti en 2024 (ci-dessus) et 2025 (ci-dessous).

SOURCE : ACLED

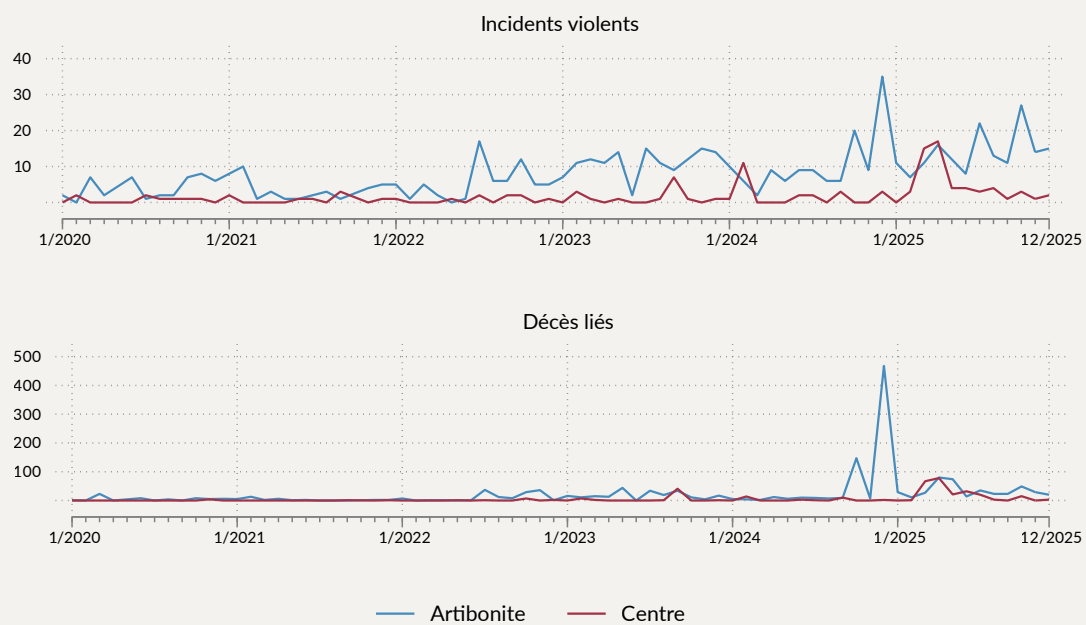


FIGURE 3 Incidents violents et décès liés dans les régions de l'Artibonite et du Centre, 2020-2025.

SOURCE : ACLED



L'ESSOR DES « FRANCHISES » DE GANGS ET DES BRIGADES D'AUTODÉFENSE

L'un des développements les plus importants dans le paysage sécuritaire haïtien en 2025 a été l'extension et la consolidation d'un modèle de « franchises » criminelles, animé par les gangs de Port-au-Prince qui créent ou cooptent des cellules criminelles satellites au-delà de leurs zones d'opération initiales. Cela a permis aux gangs de la capitale de reproduire leurs systèmes de gouvernance – extorsion, contrôle de la population et réseaux de trafic de drogues et d'armes à feu – sans dépendre d'un contrôle territorial géographiquement contigu. À l'instar du mode opératoire de certaines organisations criminelles mexicaines, telles que le Cartel Jalisco Nouvelle Génération¹⁶, les groupes haïtiens étendent leur influence bien au-delà de leurs bastions d'origine. Le gang de Canaan cherche à s'étendre à partir de la commune de Montrouis, dans l'Artibonite ; le gang 5 Second est actif non seulement à Village-de-Dieu et dans ses environs, dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, mais aussi à Kenscoff, Furcy et Cabaret ; et le gang 400 Mawozo a établi des cellules à Mirebalais et Lascahobas, dans le département du Centre, en direction de la République dominicaine.

La prolifération de ces réseaux « franchisés » signifie que la violence se propage à travers et à partir des nœuds du réseau. Cette dynamique accélère la décentralisation du conflit, brouille les lignes de front et submerge les forces de l'État et les brigades d'autodéfense, qui fonctionnent déjà au-delà de leurs capacités. Elle fournit également aux gangs des positions opérationnelles avancées qui leur confèrent un avantage tactique tout en nécessitant un investissement initial limité.

La détérioration des conditions de sécurité dans les départements de l'Artibonite et du Centre reflète ce phénomène. Entre septembre et décembre 2025, des groupes originaires de ces deux départements, tels que le gang Gran Grif, ont renforcé leur collaboration avec des gangs de Port-au-Prince qui s'étendent dans les provinces, notamment 400 Mawozo, Canaan et 5 Second. Cette coopération s'apparente à une sous-coalition émergente, une ramification de la coalition Viv Ansanm qui cherche à contrôler le Plateau central et à étendre son emprise vers les villes de Saint-Marc, Gonaïves et Lascahobas. Parallèlement, des attaques dans le nord de l'Artibonite, en particulier autour de Gros Morne, ont été menées par le gang Kokorat San Ras¹⁷. Toutes ces offensives se sont accompagnées de déplacements forcés des populations et de la destruction systématique d'infrastructures, dont au moins trois commissariats de police¹⁸.



FIGURE 4 Présence des gangs dans la région de l'Artibonite et dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, décembre 2025.

La capacité d'adaptation des groupes criminels haïtiens face aux opérations de sécurité est également devenue de plus en plus évidente. Par exemple, après l'assassinat de son chef lors d'un affrontement avec la police le 20 juillet 2025¹⁹, le gang Kokorat San Ras s'est rapidement réorganisé sous une nouvelle direction, maintenant – et dans certaines zones, renforçant – son rythme opérationnel dans toute l'Artibonite²⁰. Depuis août 2025, des combattants de la cellule Ti Bwa Dom, affiliée à Kokorat San Ras, ont attaqué les communes de Bassin Bleu et Gros Morne, tentant de prendre le contrôle du corridor routier entre Port-de-Paix et Gonaïves²¹. Le contrôle de ce corridor facilite l'extorsion et est également essentiel pour le trafic illicite d'armes à feu et, selon certaines sources, de cocaïne dans le nord du pays²².

En septembre 2025, une autre cellule de Kokorat San Ras a lancé une attaque à plus de 45 kilomètres au sud, à L'Estère, une commune proche des Gonaïves²³. Les assaillants ont détruit des rizières et pillé les récoltes, aggravant encore la crise humanitaire dans la région²⁴. Des témoins ont rapporté que les assaillants avaient également incendié les maisons de membres de groupes d'autodéfense locaux, ce qui indique une stratégie de représailles sélectives. Cela illustre la capacité de Kokorat San Ras à opérer simultanément au nord et au sud des Gonaïves, sans se laisser désarticuler par la perte de son ancien chef. Cela montre également que la neutralisation des dirigeants, la « kingpin strategy », permet rarement de démanteler les structures des gangs.

Dans le même temps, un changement tactique est apparu le long de la côte des Arcadins, sur la RN1, entre les communes de Cabaret et Montrouis, sous l'impulsion des gangs Canaan et 5 Second. Après l'échec des assauts terrestres sur la commune d'Arcahaie en août et septembre, les combattants de Canaan se sont tournés vers des opérations maritimes, contournant la résistance des brigades locales et de la PNH en débarquant des combattants par bateau directement à Montrouis, une commune au nord d'Arcahaie²⁵. Le 17 octobre, Canaan a pris le contrôle de Montrouis et a installé un nouveau commandant affilié avant de reprendre ses attaques au nord et au sud de la commune²⁶.

L'influence des brigades s'étend

Les brigades d'autodéfense affrontent les gangs aux côtés des forces de police dans plusieurs zones, notamment à Kenscoff, Tabarre, Pernier et dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, mais elles opèrent également de manière autonome. Cette évolution reflète une dynamique préoccupante de confrontation directe entre des civils armés et des groupes criminels, en particulier dans les départements de l'Artibonite et du Centre²⁷.

Si ces formes de coopération – ou délégation de certaines fonctions des forces de sécurité publique vers les groupes civils armés – soulèvent d'importantes questions quant au rôle futur des brigades et aux risques liés à leur influence croissante, il n'en reste pas moins que, sans leur soutien, Port-au-Prince et une grande partie du Plateau central seraient probablement tombés sous le contrôle total des gangs en 2025.

Outre leur rôle en matière de sécurité, les principaux dirigeants des brigades se sont forgé une solide réputation politique, par exemple en canalisant, et parfois en orchestrant, des manifestations. Depuis août 2025, de multiples formes de protestation ont refait surface à travers Haïti, exprimant à la fois des griefs liés à l'insécurité et un mécontentement politique à l'égard des autorités locales et nationales²⁸. Plus récemment, l'ONU a également été la cible de ce mécontentement.

Dans l'Artibonite, les manifestations organisées par les communautés locales et les brigades d'autodéfense pour exiger le soutien du gouvernement contre les gangs bloquent régulièrement les villes, la RN1 et d'autres routes essentielles reliant Port-au-Prince au nord²⁹. Dans le sud, entre le 17 et le 19 novembre, des manifestations ont eu lieu en soutien à Jean Ernest Muscadin, commissaire du département des

Nippes. Des milliers de manifestants rassemblés dans les départements de Nippes et du Sud ont dénoncé la publication d'un rapport du Bureau intégré des Nations unies en Haïti documentant des exécutions extrajudiciaires attribuées à Muscadin, dont la brigade armée opère dans le Sud depuis plus de deux ans³⁰.

Cette vague de mobilisations a mis en évidence la capacité des chefs de brigade à orchestrer des manifestations de grande ampleur. Elle s'inscrit dans le cadre de l'influence politique et territoriale croissante des groupes d'autodéfense, également observée dans les départements de l'Artibonite et du Centre. Les chefs de brigade, dont certains occupent également des fonctions politiques locales, comme les maires de Kenscoff et d'Arcadia, incarnent l'imbrication politique entre les structures d'autodéfense, la politique des hommes forts et les mécanismes d'intermédiation politique.

Les gangs ont également cherché à organiser des manifestations, mais avec moins d'habileté que les brigades. En juillet 2025, « Vlad », le chef d'une cellule locale de 5 Segond dans la commune de Cabaret, a contraint les habitants à manifester pour condamner les frappes de drones du gouvernement et exprimer leur soutien à Johnson « Izo » André, le chef de 5 Segond³¹. Cette mobilisation forcée a eu lieu malgré la distance considérable qui sépare Cabaret de la base principale de 5 Segond, située de l'autre côté de la baie de Port-au-Prince (et en l'absence de frappes de drones dans la région de Cabaret). Deux mois plus tard, le 11 septembre, au moins 42 civils ont été tués en quelques jours par 5 Segond à Labodrie, un village de pêcheurs de la commune de Cabaret. Cette attaque aurait été menée en représailles à l'assassinat de Vlad par la police, les habitants ayant été accusés de collaborer avec les forces de sécurité³². Cet épisode illustre comment les civils contraints et contrôlés par les gangs deviennent ensuite la cible de violentes représailles.

Une autre tendance préoccupante est la perméabilité entre les gangs et les groupes d'autodéfense. En octobre 2025, Ti Kenken, figure de la coalition des brigades Jean Denis (originaire de Petite Rivière de l'Artibonite), aurait fait défection pour rejoindre son ennemi, le gang Gran Grif³³. Le revirement de Ti Kenken est l'un des seuls exemples d'un commandant d'autodéfense rejoignant une coalition criminelle. Cependant, cela est particulièrement préoccupant en raison d'autres changements d'allégeance futurs, ainsi que du fait que les brigades sont des partenaires indispensables de la police pour défendre le pays et contrôler le territoire.



Les habitants de la commune de Cabaret manifestent pour condamner les frappes aériennes du gouvernement et exprimer leur soutien à Johnson « Izo » André, chef du groupe 5 Segond, juillet 2025. Photo fournie

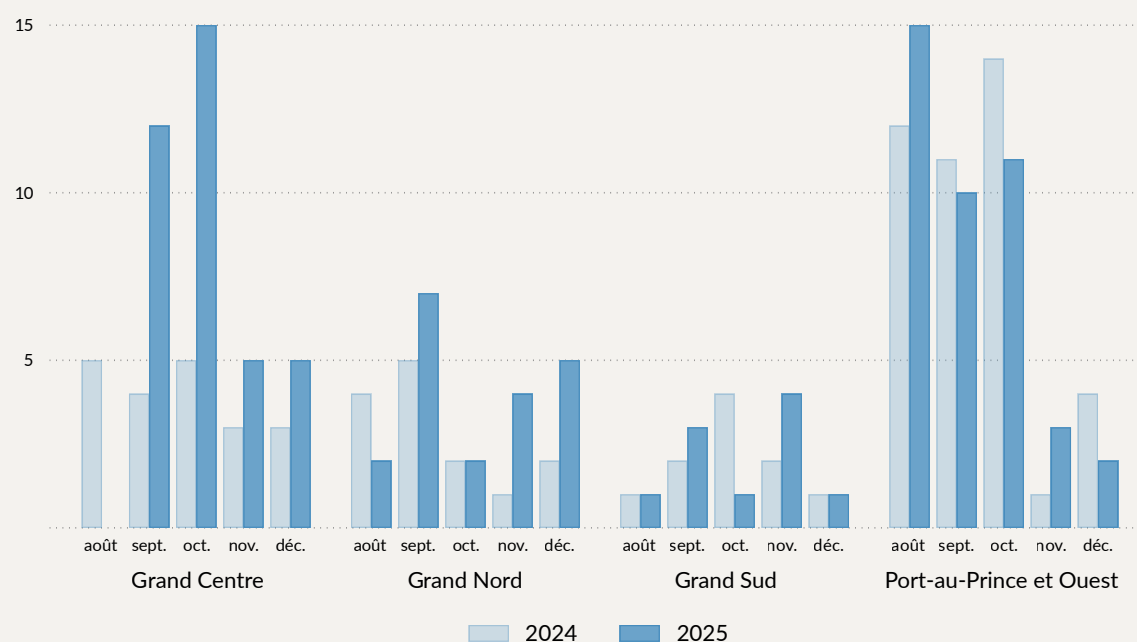


FIGURE 5 Incidents civils, par région, y compris les émeutes ou les manifestations, août-décembre 2024 et 2025.

SOURCE : ACLED

Ces changements d'allégeance peuvent également être liés à des conflits locaux de longue date, en particulier des conflits fonciers. La violence armée et les réseaux criminels en Haïti restent profondément enracinés dans les fractures sociales historiques. Depuis les années 1950, les conflits fonciers dans l'Artibonite, par exemple, combinent rivalités territoriales, vendettas politiques et concurrence pour les ressources. La persistance de ces conflits est exacerbée par l'absence d'un système cadastral fonctionnel et par l'appropriation illégale généralisée des terres (moins de 5 % des terres sont enregistrées dans les registres fonciers publics)³⁴.

Ce flou tend à favoriser la consolidation de « boss » locaux et à transformer les conflits de petite échelle en affrontements violents. Ces conflits fonciers, politiques et sociaux entremêlés alimentent la violence actuelle dans les provinces et expliquent en partie pourquoi la dynamique des conflits en Artibonite ou dans le Sud, par exemple, peut différer de celle de Port-au-Prince. La violence n'est pas uniquement le fait des gangs ; elle émerge d'un contexte historique dense de tensions – conflits fonciers de longue date, concurrence entre les réseaux politiques, financement par la diaspora et les propriétaires fonciers absents de structures d'autodéfense, et luttes rurales pour le contrôle des marchés et des routes commerciales licites et illicites. Dans une certaine mesure, les gangs tirent parti de ces lignes de fracture, déclenchant des affrontements intercommunautaires et alimentant des cycles de vengeance qui s'intensifient.

Les gangs se présentent comme des stabilisateurs

Avec la fin du mandat de la CPT prévue le 7 février 2026 et à l'approche des élections prévues en août, les groupes criminels haïtiens se sont efforcés de convertir leur contrôle territorial et leurs capacités de gouvernance locale en capital politique. Un élément central de cette stratégie consiste à adopter un

discours et des pratiques visant à se présenter comme des forces de stabilisation, voire de pacification. Après s'être emparé de Montrouis, par exemple, le chef du gang Canaan s'est présenté comme une présence stabilisatrice, encourageant les habitants à reprendre leur vie quotidienne sous sa protection.

En août 2025, le chef de gang Jimmy Chérizier a lancé un appel à la « paix » et au retour des habitants à Solino, Nazon et Delmas 30, des quartiers du centre de Port-au-Prince qui avaient été dévastés et vidés par ses hommes en novembre 2024³⁵. En tant que chef de Viv Ansanm, il avait déjà déclaré en janvier 2025 que cette coalition de gangs serait désormais un parti politique³⁶. Chérizier a présenté son appel au retour comme une contribution à la « reconstruction du pays ». Il a exhorté les communautés à « construire un pont » pour le dialogue et à « oublier le passé », afin qu'elles puissent travailler ensemble pour faire face au gouvernement actuel³⁷. Cette initiative est intervenue deux semaines seulement après que le gouvernement américain ait annoncé une récompense de 5 millions de dollars pour toute information menant à son arrestation³⁸.

Au-delà de cet appel à la paix, les chefs de gangs cherchent à démontrer qu'ils peuvent influencer le paysage sécuritaire et politique. Cela s'est illustré dans les jours qui ont précédé le 18 novembre 2025, date importante marquant la commémoration de la bataille de Vertières de 1803, une bataille décisive de la révolution haïtienne. Agissant en tant que porte-parole de Viv Ansanm, Chérizier a publié une vidéo ordonnant la fermeture complète de Port-au-Prince afin de faciliter une offensive des gangs³⁹. Bien qu'aucune attaque n'ait finalement eu lieu, la ville est néanmoins restée silencieuse, les habitants effrayés étant restés chez eux. Cet épisode met en évidence le pouvoir politique et performatif des chefs de gangs : leurs déclarations publiques suffisent à elles seules à modifier les comportements. Ancrées dans la peur, ces réactions révèlent la capacité des gangs à influencer l'agenda public et à envoyer un signal sur leur poids politique et social aux autorités haïtiennes et à la communauté internationale avant le déploiement du FRG et les prochaines élections.

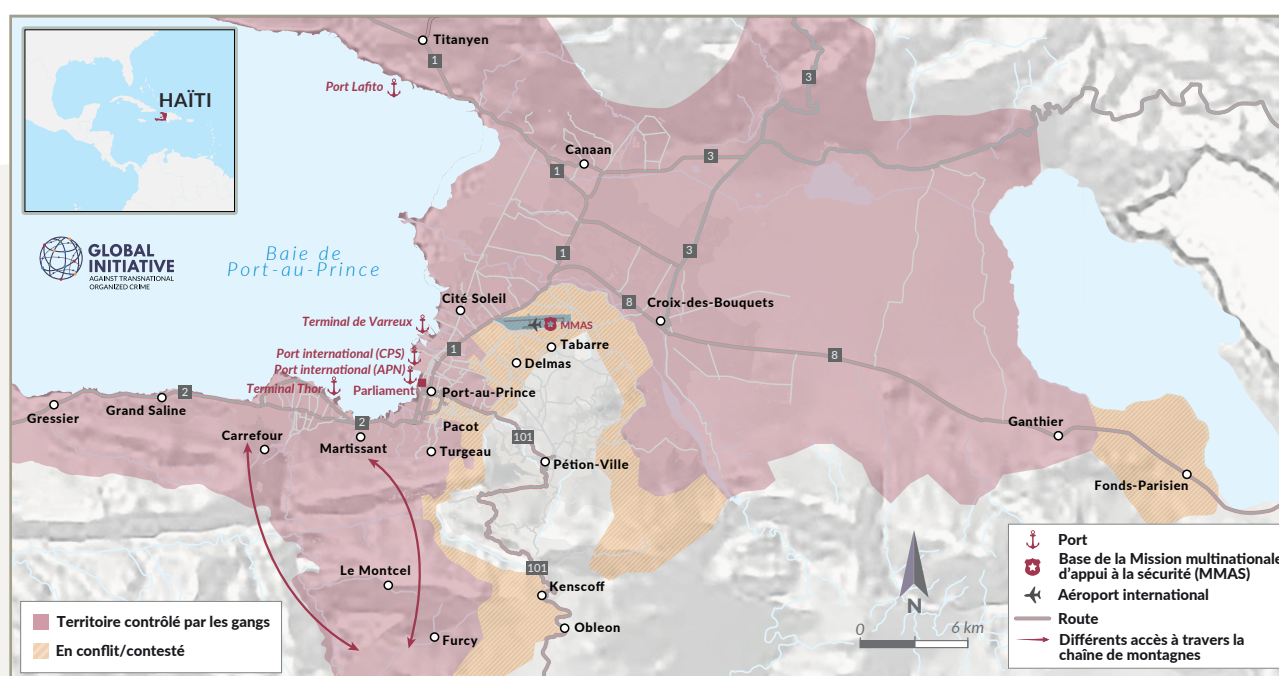


FIGURE 6 Zones contrôlées par des gangs dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, janvier 2025.



LE RÔLE CENTRAL DE L'INTERMÉDIATION POLITIQUE

Bien que Chérizier ait appelé à plusieurs reprises au renversement du CPT et du gouvernement, il ne semble pas que les gangs haïtiens cherchent réellement à renverser l'État⁴⁰. Dans la pratique, loin de se comporter comme des insurgés, les groupes criminels en Haïti s'efforcent de se rendre indispensables au fonctionnement du pays. Depuis la création de Viv Ansanm, ils ont eu les moyens matériels de s'emparer collectivement de Port-au-Prince, mais ils ne l'ont pas fait. Au lieu de cela, ils perçoivent des rentes et imposent la protection et l'ordre sans lancer la révolution dont Chérizier parle depuis des années.

Les chefs de gangs ont consolidé leur pouvoir au sein du système, en tant que brokers: des intermédiaires qui se placent au cœur des flux de pouvoir et des ressources qui circulent entre les institutions étatiques, les acteurs économiques, les agences humanitaires et les populations sous leur contrôle. Ce système d'intermédiation n'est pas nouveau en Haïti⁴¹. Le pouvoir politique dans le pays fonctionne grâce à des réseaux hiérarchisés d'intermédiaires et d'opérateurs – certains violents, d'autres non – qui contrôlent l'accès aux ressources économiques et politiques, distribuent des faveurs et permettent l'action publique⁴².

Un intermédiaire accumule du pouvoir non pas nécessairement en occupant un poste officiel, mais en devenant indispensable à tous les acteurs du système. Plus les intermédiaires occupent une place centrale, plus il est difficile de les contourner. Dans cette architecture, les chefs de gangs sont des nœuds intégrés à l'économie politique haïtienne. Le recours à la violence par les gangs garantit, entre autres, que les autres acteurs sont contraints de passer par eux pour que le système fonctionne. C'est ainsi que fonctionne l'extorsion : en échange de rackets de protection imposés, les gangs autorisent le fonctionnement des ports ou le transport de marchandises⁴³. Si les autres parties ne se conforment pas, elles s'exposent à des actes de violence (blocage des terminaux portuaires, par exemple) jusqu'à ce que les conditions de l'échange soient renégociées et rétablies.

L'objectif des chefs de gangs n'est donc pas de transformer le système, mais d'occuper la position la plus rentable et la plus centrale possible au sein de celui-ci. Cette logique reflète des schémas anciens de l'histoire haïtienne, dans lesquels des acteurs non étatiques violents servaient de prolongements de l'autorité politique et du pouvoir des élites⁴⁴. À l'instar des patrons armés qui les ont précédés, les chefs de gangs souhaitent contrôler la sécurité, le passage territorial, la future mobilisation électorale et les couloirs humanitaires.



Barrage routier mis en place par des gangs dans le quartier de Solino à Port-au-Prince, octobre 2025. Ces barrages violents ont permis aux gangs de se positionner comme des acteurs centraux dans le paysage politique haïtien.

© Clarens Siffroy/AFP via Getty Images

Ce qui différencie les chefs de gangs contemporains des anciens intermédiaires communautaires n'est pas nécessairement la fonction qu'ils exercent, mais l'étendue de leur autorité, de leur pouvoir de coercition et des ressources dont ils disposent. Ils peuvent fermer des ports ou des autoroutes nationales, empêcher ou autoriser l'accès humanitaire, ou paralyser les couloirs commerciaux en quelques heures. Contrairement aux structures passées, ils le font désormais à partir d'une position de domination plutôt que de subordination, devenant à la fois des patrons et des intermédiaires.

Au début de l'année 2026, alors qu'Haïti entre dans une période politique et préélectorale très tendue, les gangs accélèrent leurs efforts pour transformer leur domination territoriale et leur gouvernance sociale en levier politique. En appelant les personnes déplacées à retourner dans leurs quartiers, par exemple, ils peuvent chercher à se positionner comme des fournisseurs de voix pour les futurs partis politiques et les décideurs désireux de gagner des électeurs.

La politique du déni

Contrairement aux groupes insurgés ou aux guérillas révolutionnaires, les gangs haïtiens sont profondément ancrés dans le système politique. De ce fait, la plupart des acteurs politiques ou économiques s'appuient actuellement sur un certain niveau d'interaction, d'accommodement ou de coordination avec les gangs, bien que cela soit très peu reconnu publiquement. Dans un cas rare, l'ancien ambassadeur américain Dennis Hankins a déclaré en octobre 2024 qu'il y avait « des contacts limités de temps à autre »⁴⁵ entre l'ambassade et les gangs afin de coordonner la sécurité dans la zone de l'Ambassade⁴⁶. De plus, les négociations avec les autorités haïtiennes ou les pays étrangers concernant la libération d'otages, l'accès humanitaire international ou national aux zones contrôlées par les gangs et le transit de marchandises et de personnes nécessitent des contacts avec les chefs de gangs ou leurs représentants. Cela ne signifie pas qu'il existe un système officiel de négociations ou de dialogue avec les groupes criminels, mais que ces contacts sont nécessaires, car Viv Ansanm fait partie de la vie quotidienne en Haïti.

Cependant, les politiques de sécurité sont trop souvent élaborées comme si les acteurs criminels haïtiens vivaient dans un monde à part. Nier l'ampleur de l'ancrage politique et social des gangs crée un angle mort politique, limitant la capacité des autorités nationales et des partenaires internationaux à concevoir des interventions sécuritaires et politiques adéquates.

Pour trouver des solutions durables, il faut comprendre la crise haïtienne et les gangs comme un phénomène politique, non pas au sens d'une insurrection idéologique, mais comme un système d'intermédiation qui perpétue la violence. La voie à suivre passe par le démantèlement des alliances politico-criminelles (protection, circuits financiers, réseaux de trafic d'armes et structures de patronage) qui les soutiennent. Sans s'attaquer à ces architectures collusoires, la sécurité et l'application de la loi deviennent inopérantes. Des arrestations ou l'élimination de chefs de gangs peuvent avoir lieu, mais la structure reste intacte.

Cela est d'autant plus important que l'intermédiation politique en Haïti n'est pas l'apanage des groupes armés⁴⁷. L'économie politique de la violence fonctionne grâce à un large éventail d'intermédiaires : acteurs et opérateurs politiques, opérateurs économiques, notables locaux, maires, chefs de brigades ou *de baz* (organisations de quartier) et négociateurs informels qui régissent l'accès aux ressources, aux marchés, aux votes et au territoire, faisant également le pont entre les sphères licites et illicites⁴⁸.

Ces intermédiaires non violents servent de relais entre les gangs et les acteurs politiques ou économiques, par exemple. L'étude de ces mécanismes est au cœur du mandat du Groupe d'experts du Conseil de sécurité des Nations unies⁴⁹. C'est également sur la base de cette reconnaissance, ou du moins de l'accusation de collusion politico-criminelle, que des sanctions administratives, notamment le gel des avoirs et la révocation des visas, sont imposées par les États-Unis, le Canada, la France, l'Union européenne et la République dominicaine.

Cependant, ces sanctions, dont l'efficacité reste discutable, ne s'accompagnent pas de la divulgation des informations qui ont justifié leur mise en œuvre, et aboutissent encore moins fréquemment à des procédures judiciaires susceptibles d'élucider les mécanismes de collusion à l'œuvre ou de permettre aux personnes sanctionnées, ou accusées, de se défendre contre les mesures imposées. Cette situation empêche également toute analyse, fondée sur des preuves accessibles au grand public, du fonctionnement réel de la collusion politico-criminelle en Haïti.

Peu de procédures judiciaires permettent de mettre en lumière les mécanismes qui relient la politique, les affaires et les acteurs violents. L'une d'entre elles est celle de Magalie Habitant, ancienne directrice générale du Service national de gestion des déchets solides. Elle a été arrêtée le 9 janvier 2025 à Port-au-Prince et est toujours en détention⁵⁰. Elle est accusée d'avoir collaboré avec des chefs de gangs de premier plan, notamment Chérizier, Izo, Renel « Ti Lapli » Destina et Claudy « Chen Mechan » Célestin⁵¹. Les enquêteurs suggèrent un éventuel soutien logistique et financier à la coalition Viv Ansanm, notamment une implication dans le paiement de rançons et l'achat de munitions, parfois par l'intermédiaire de personnes telles que, selon certaines allégations, l'ancien député de Petite Rivière (Artibonite), Prophane Victor⁵². La Direction centrale de la police judiciaire a également noté que des fonds publics destinés à l'aide sociale auraient été détournés au profit de groupes armés, avec la complicité présumée d'Elionor Devallon, directeur de la Caisse d'Assistance Sociale d'Haïti⁵³.

Alors que des inquiétudes ont été exprimées quant à l'intégrité du processus d'enquête⁵⁴ et qu'aucune information n'a été communiquée à ce jour concernant un éventuel procès, Prophane Victor a également été cité pour son implication présumée dans la consolidation et le soutien de groupes armés. Au cours de sa campagne électorale de 2016, il aurait armé et mobilisé des jeunes à Petite Rivière de

l'Artibonite qui ont ensuite formé le gang Gran Grif. Au cours des années suivantes, il est accusé d'avoir étendu son soutien à plusieurs groupes armés en leur fournissant des armes, en les finançant et en facilitant leurs activités criminelles⁵⁵. Le 25 septembre 2024, l'Office de contrôle des avoirs étrangers du département du Trésor des États-Unis a sanctionné Victor pour avoir « formé, soutenu et armé des gangs et leurs membres qui ont commis de graves violations des droits humains en Haïti »⁵⁶. Le Comité des sanctions du Conseil de sécurité l'a simultanément sanctionné pour trafic d'armes, soutien à des groupes armés, détournement de fonds publics et recours à la violence à des fins politiques et financières⁵⁷. Victor a été arrêté le 13 janvier 2025 à Port-au-Prince et est toujours en détention⁵⁸.

Les arrestations de Magalie Habitant et Propane Victor constituent des cas rares où des acteurs politiques de haut niveau, ou des personnalités politiques de premier plan présumés liés à des réseaux criminels ont été placés en détention par les autorités haïtiennes. Bien que ces personnes soient toujours présumées innocentes, les informations communiquées sur leurs affaires donnent un aperçu des mécanismes qui lient les institutions étatiques et le crime organisé en Haïti. Elles mettent en évidence la manière dont l'accès aux ressources publiques peut être utilisé pour faciliter les activités criminelles, notamment l'armement et le financement des gangs. Alors que les États-Unis imposent des sanctions administratives et accusent des personnalités politiques de collusion avec des gangs, notamment des membres du CPT, sans fournir de preuves ni engager de poursuites judiciaires, un procès transparent contre Habitant et Victor pourrait créer un précédent en matière de justice ; à l'inverse, un procès bloqué ou sans conclusion risque de renforcer le sentiment d'impunité et de manœuvres politiques.



RETARDS DANS LA RÉPONSE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

L'un des principaux obstacles aux progrès récents en Haïti a été le manque de coordination dans le domaine de la sécurité publique. Sur le plan intérieur, la nomination en août 2025 de Vladimir Paraison au poste de directeur général de la PNH a réorganisé la réponse. La coordination de cette tâche est difficile, compte tenu de la prolifération des parties prenantes. Les acteurs vont de la PNH à l'armée haïtienne, en passant par la Task Force créée par le Premier ministre Fils-Aimé, la MMAS/FRG et la société militaire privée Vectus Global⁵⁹. Depuis la nomination de M. Paraison, les déploiements conjoints et les opérations soutenues sont plus fréquents, la communication opérationnelle s'est améliorée et la chaîne de commandement est plus claire. Cela est particulièrement visible depuis fin décembre 2025, avec des opérations sans précédent menées par le gouvernement à Port-au-Prince. Pour la première fois depuis des années, les forces de l'ordre enregistrent des progrès.

La question reste de savoir si les gains en matière de sécurité seront épisodiques, géographiquement limités et faiblement consolidés. On observe un schéma bien établi selon lequel les forces publiques avancent et les gangs se retirent, mais lorsque les forces publiques se retirent et se déploient ailleurs, les gangs reviennent. L'incendie criminel du 22 novembre contre l'école Sacré-Cœur, dans le centre-ville de Port-au-Prince, illustre bien ce schéma : une zone temporairement reprise par l'État a été rapidement reconquise⁶⁰.

Une dépendance excessive aux drones armés

Depuis mars 2025, le gouvernement a recours à des drones explosifs comme principal instrument d'action répressive. Entre le 1er mars et le 20 septembre 2025, les rapports de l'ONU ont attribué au moins 547 décès aux opérations de drones, dont 527 membres présumés de gangs et 20 civils, et 489 blessés, dont 28 civils⁶¹. L'effet tactique des opérations de drones sur les groupes criminels a été significatif, forçant les leaders à se déplacer constamment et limitant leur capacité à mener des attaques en plein jour.

Cependant, malgré ces attaques, aucun chef de gang important n'a été neutralisé ou arrêté. Au contraire, la pression exercée par les drones a entraîné une adaptation. Les chefs de gang auraient fortifié des bâtiments, creusé des abris souterrains et s'entourent de civils pour dissuader les frappes⁶². Cela n'a pas empêché les autorités d'agir. Une frappe de drone le 23 septembre 2025, dans le quartier de Simon Pelé, à Port-au-Prince, a tué 15 civils, dont huit enfants. Il s'agit du premier cas recensé de tir de drone dans une zone résidentielle densément peuplée⁶³.

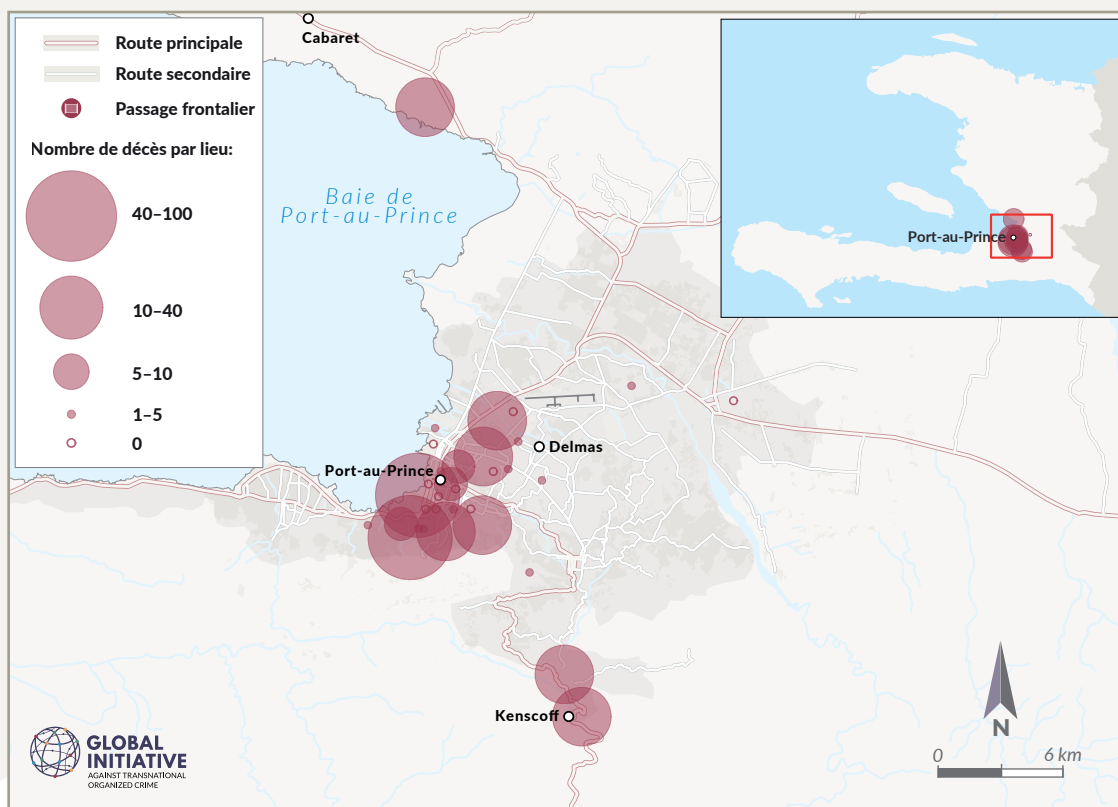


FIGURE 7 Victimes mortelles lors de frappes aériennes/par drones, 2025.

SOURCE : ACLED

Étant donné que les gangs utilisent les civils comme boucliers humains, ces derniers risquent d'être intégrés dans la stratégie de guerre des gangs, servant à la fois de camouflage et d'infrastructures défensives. Cela rend les opérations de sécurité à la fois dangereuses et complexes sur le plan tactique. Ce schéma a été observé à Bel-Air : depuis le début de l'année 2026, au moins 50 civils auraient été tués et 5 800 personnes déplacées à la suite d'opérations de sécurité⁶⁴. Selon des entretiens menés par GI-TOC à Port-au-Prince, les forces de police procèdent à des fouilles et des opérations porte à porte, avec le soutien de frappes de drones explosifs⁶⁵. La protection des vies civiles dans les quartiers où les habitants sont souvent contraints par les chefs de gangs de rester et où les voies de sortie sûres sont pratiquement inexistantes ne semble pas être systématiquement prioritaire. La dynamique qui en résulte s'apparente à une guerre urbaine destructrice ; si elle permet de gagner du terrain à court terme, elle n'est guère susceptible d'offrir une solution de stabilisation de long terme.

Un CONOPS cohérent est nécessaire

Au niveau international, la résolution 2793 du Conseil de sécurité des Nations unies du 30 septembre 2025 a autorisé la transition de la MMAS vers la FRG⁶⁶. Doté d'un mandat au titre du chapitre VII, la FRG a vu le jour le 2 octobre. La nouvelle force, dont les premiers déploiements sont prévus pour avril 2026 (environ 1 500 soldats), a, contrairement à la MMAS, un profil militaire et un mandat particulièrement offensif. Bien qu'au moment de la rédaction du présent document, la liste des pays fournissant des troupes ne soit pas encore officielle, la FRG aura besoin d'un CONOPS clair et solide, capable de traduire le mandat en une application durable. C'est le CONOPS – et non le seul mandat au titre du chapitre VII – qui déterminera si la FRG est en mesure d'assurer un rétablissement structuré de la sécurité.

Membres d'une brigade d'autodéfense à Port-au-Prince. La réponse sécuritaire en Haïti continue d'être entravée par l'absence d'une stratégie coordonnée en matière de sécurité publique. © Guérinault Louis/Anadolu via Getty Images



De plus, l'évolution des acteurs armés en Haïti renforce la nécessité de réformer l'architecture du renseignement. Le système actuel reste fragmenté, axé sur les événements visibles et limité dans sa capacité à générer des connaissances sur les dynamiques de pouvoir dans différents territoires. La collecte de renseignements doit devenir systématique, sécurisée et protégée contre toute manipulation. Sans une structure capable de produire des évaluations communes des menaces et une cartographie territoriale actualisée, les opérations continueront à disperser les gangs criminels plutôt qu'à les démanteler.

Le besoin d'analyses plus approfondies s'étend également à l'implication des sociétés militaires privées sur le terrain. Le recours à ces sociétés doit être encadré par un cadre réglementaire formel définissant les limites de leur mandat, leurs obligations en matière de protection des civils et de respect des droits humains, les procédures d'examen des incidents et la coordination avec les forces nationales et les forces de sécurité gouvernementales.

Ensuite, les limites opérationnelles des forces publiques génèrent toujours des contraintes majeures sur le terrain. Avec l'expansion des gangs dans les départements de l'Artibonite et du Centre – et la consolidation de leur contrôle sur les principales voies d'accès et de transport – l'État peut difficilement projeter sa force au-delà du périmètre de la capitale. À ce jour, les forces de sécurité gouvernementales ne disposent pas d'une stratégie nationale.

Enfin, une solution durable nécessite d'intégrer des outils judiciaires plus clairs dans la stratégie de sécurité publique et de mettre en place un processus séquentiel de démobilisation et de réintégration afin d'empêcher la régénération cyclique de la violence. Si le pouvoir des gangs est à la fois politique et criminel, les cadres de judiciarisation doivent traiter ces deux dimensions. Cela implique de mettre en place des outils judiciaires capables de poursuivre les chefs de gangs et les acteurs politiques et économiques qui les soutiennent, les protègent ou les engagent.

Le renforcement de l'autorité et du financement de l'unité anti-corruption (ULCC) et des Pôles judiciaires spécialisés doit être une priorité pour les autorités nationales et les partenaires internationaux⁶⁷.

Ces pôles spécialisés ont été créés en avril 2025 pour traiter les affaires de corruption et de criminalité financière à grande échelle, d'atrocités de masse et de violences sexuelles et sexistes⁶⁸. En concentrant l'expertise technique, les capacités d'enquête et les mesures de sécurité renforcées au sein d'une structure institutionnelle unique, ces pôles judiciaires peuvent contribuer à atténuer les vulnérabilités des tribunaux ordinaires d'Haïti, notamment la fragmentation, l'ingérence politique et la protection limitée des magistrats et des témoins.

Pour les parties prenantes nationales, ces mécanismes offrent un moyen de lutter contre l'impunité et de restaurer la confiance du public dans le système judiciaire. Pour les partenaires internationaux, ils constituent un point d'entrée pour l'aide. La consolidation de ces unités équivaldrait à une intervention stratégique, freinant la mainmise des criminels sur les institutions étatiques et soutenant les efforts plus larges de stabilisation politique et sécuritaire.

Le débat sur les réponses judiciaires implique également d'explorer des modèles de justice transitionnelle⁶⁹ qui combinent les poursuites pour violences de masse et corruption avec des voies de démobilisation, de médiation, de réconciliation et de réintégration pour les membres de gangs, en particulier les enfants et les mineurs recrutés dans les structures armées⁷⁰. Haïti a besoin d'un modèle qui sépare les dirigeants des milliers de jeunes combattants qui ont besoin d'éducation, de soutien psychosocial et de moyens de subsistance alternatifs.

Vu sous cet angle, le débat prend une autre tournure. Au lieu de se demander s'il faut négocier avec les gangs, la question devient comment séquencer la justice, la démobilisation, la responsabilisation et la réintégration afin que le système cesse de reproduire la violence⁷¹.

Élections sans conditions préalables : une trajectoire à haut risque

La compétition politique en Haïti est entrée dans une nouvelle période de tension accrue en janvier 2026, marquée par les tentatives des membres du CPT de renverser le gouvernement du Premier ministre Fils-Aimé⁷². Grâce au soutien direct des États-Unis – par le biais d'un engagement diplomatique, de sanctions administratives et, finalement, du déploiement de moyens navals dans la baie de Port-au-Prince –, le Premier ministre a pu conserver son poste, et la transition du 7 février, dont beaucoup craignaient qu'elle ne dégénère en violences, s'est finalement déroulée dans le calme⁷³. La phase politique en cours, caractérisée par un gouvernement ayant les pleins pouvoirs, reste marquée par une grande incertitude.

Le Conseil électoral provisoire (CEP) a annoncé un calendrier électoral : le premier tour des élections législatives et présidentielles est prévu pour le 30 août 2026⁷⁴, suivi des élections municipales et du second tour des élections présidentielles et législatives le 6 décembre 2026, les autorités nouvellement élues devant prendre leurs fonctions le 20 janvier 2027⁷⁵.

Toutefois, en février 2026, ce calendrier ressemble davantage à un message politique qu'à une feuille de route fonctionnelle. Sur environ 6 millions d'électeurs inscrits, plus de la moitié résident dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, qui sont actuellement les épicentres de la violence⁷⁶. Les autorités ont envisagé de déplacer le vote à Pétion-Ville afin d'accueillir les électeurs déplacés à l'intérieur du pays à Port-au-Prince. Cependant, cette approche néglige deux réalités structurelles : la mobilité restreinte due aux couloirs contrôlés par les gangs et la perte ou la destruction généralisée des documents d'identité. Dans plusieurs quartiers, les individus se débarrassent intentionnellement de

leurs papiers d'identité, car leur lieu de naissance est désormais considéré comme un signe d'allégeance présumée à des groupes armés spécifiques, ce qui augmente les risques personnels.

Si l'organisation d'élections en Haïti constitue une condition indispensable au rétablissement de la paix et de la stabilité, des processus électoraux menés dans un environnement peu transparent créeraient un espace important pour l'influence et le contrôle des réseaux criminels, y compris ceux soutenus par des groupes violents, des gangs ou des brigades.

Dans un système structuré par l'intermédiation politique et les négociations informelles, la crédibilité électorale dépend moins des mécanismes du vote que de l'influence de ceux qui négocient en coulisses. Sans démantèlement des réseaux criminels, les élections risquent de produire une continuité sous un vernis démocratique : nouvelles dates, nouveaux bulletins de vote, mais mêmes intermédiaires contrôlant l'accès aux votes, aux ressources, aux ressources financières et aux groupes criminels.

La plupart des acteurs politiques majeurs ne se préparent pas encore pleinement à la compétition électorale, mais à la gestion de la succession : qui contrôlera les ministères et les administrations, qui négociera avec les partenaires étrangers, qui commandera l'appareil sécuritaire et, en fin de compte, qui contrôlera l'État.

Comme indiqué ci-dessus, les sanctions administratives, fondées sur des liens présumés avec des gangs sans que des preuves aient été rendues publiques, et qui sont utilisées comme moyen de pression sur les acteurs politiques locaux, ne contribuent pas à faire la lumière sur les processus criminels, et encore moins à renforcer le système judiciaire haïtien, qui ne peut utiliser ces sanctions pour ouvrir des enquêtes.

Le démantèlement des réseaux criminels et politico-criminels n'a donc pas encore commencé. Avec une nouvelle phase de transition déjà en cours, qui a débuté le 8 février 2026 et se poursuivra jusqu'aux élections, la crédibilité des scrutins dépendra inévitablement des progrès réalisés en matière de transparence et de lutte contre l'impunité. Si on ne s'attaque pas aux structures politiques, les urnes ne feront que légitimer à nouveau le même système de pouvoir. La question n'est donc plus de savoir s'il faut d'abord instaurer la paix avant les élections, ou les élections avant la paix. Il s'agit de savoir si le pouvoir politique continuera d'être attribué par le biais d'un marchandage coercitif ou si le démantèlement de ces réseaux deviendra le premier véritable acte de transition démocratique.



CONCLUSION

Hàïti aborde l'année 2026 avec un paysage sécuritaire et politique dans lequel les groupes criminels, les brigades d'autodéfense et les institutions étatiques coexistent et s'affrontent dans un ordre de plus en plus fragmenté. L'expansion de la gouvernance des gangs au-delà de Port-au-Prince, la consolidation de cellules satellites franchisées en Artibonite et dans le Centre, et l'activation politique des brigades ont remodelé la dynamique des conflits et de la souveraineté.

Pour contrer les revendications de légitimité de Viv Ansanm, les réponses nationales et internationales restent limitées par un angle mort politique persistant : les stratégies continuent de traiter les gangs comme des adversaires externes au système, plutôt que comme des acteurs opérant au sein des mêmes réseaux qui structurent la vie politique et économique.

L'influence politique inhérente des gangs ne découle pas seulement de la coercition, mais aussi de leur capacité à servir de médiateurs pour l'accès aux territoires, aux marchés et aux circonscriptions électorales. Une approche durable nécessite de s'attaquer aux alliances politiques, financières et institutionnelles qui soutiennent la gouvernance criminelle. Cela implique de s'attaquer à la résilience des groupes armés, c'est-à-dire leurs sources de revenus, leurs approvisionnements en armes et leurs réseaux de patronage.

Le déploiement de la FRG offre l'occasion de recalibrer la réponse internationale en matière de sécurité, mais seulement si sa doctrine intègre l'analyse politico-économique, les outils de lutte financière et la protection des civils dans la planification opérationnelle. Une approche centrée sur la force qui ne tient pas compte des structures économiques et des aspects humains de la gouvernance criminelle sera inévitablement insuffisante. L'intégration, la réglementation et la restriction des brigades doivent également faire partie d'un plan de sécurité nationale, sinon toute alliance à court terme risque de reproduire la même trajectoire qui a autrefois permis aux groupes criminels de consolider leur pouvoir.

Enfin, la société civile doit être placée au centre plutôt qu'à la périphérie des décisions importantes concernant la stabilisation du pays. Les organisations locales – plateformes des droits humains, comités de paix, réseaux de femmes, collectifs de personnes déplacées, journalistes locaux et associations confessionnelles – offrent des passerelles légitimes vers les communautés et une capacité d'alerte précoce que l'État et les acteurs internationaux ne peuvent reproduire. Leur vision est essentielle pour définir les voies de réduction de la violence, identifier les jeunes vulnérables, surveiller les abus et rétablir la confiance sociale. Aucune transition ne pourra tenir si la société civile est consultée de manière symbolique mais exclue des processus décisionnels et du financement.



NOTES

- 1 Haïti est divisé en 10 « départements », ou régions.
- 2 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Haïti, Rapport trimestriel au Conseil de sécurité des Nations Unies, S/2025/642, octobre 2025.
- 3 GI-TOC, De la gouvernance criminelle à la fragmentation sociale : faire face à la transformation de la crise en Haïti, septembre 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/from-criminal-governance-to-community-fragmentation-addressing-haitis-escalating-crisis/>.
- 4 Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti, octobre-décembre 2025.
- 5 Ibid.
- 6 Ibid.
- 7 Ibid.
- 8 Daniela Mohor, *Haiti in-depth: The new Gang Suppression Force and what it means for Haitians*, The New Humanitarian, 3 décembre 2025, <https://www.thenewhumanitarian.org/analysis/2025/12/03/haiti-depth-new-gang-suppression-force-what-it-means-haiti>.
- 9 Entretiens avec le personnel des Nations unies, janvier 2026.
- 10 Roberson Geffrard, Le CEP fixe les élections générales en Haïti au 30 août 2026, *Le Nouvelliste*, 17 novembre 2025, <https://lenouvelliste.com/article/261737/le-cep-fixe-les-elections-generales-en-haiti-au-30-aout-2026>.
- 11 International Crisis Group, *Undoing Haiti's deadly gang alliance*, décembre 2025, <https://www.crisisgroup.org/rpt/latin-america-caribbean/haiti/110-undoing-haitis-deadly-gang-alliance>.
- 12 GI-TOC, Dernière chance ? Sortir de l'impasse politique et criminelle en Haïti, janvier 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/haiti-political-and-criminal-impasse/>.
- 13 Mark Shaw et Romain Le Cour Grandmaison, *Haiti is in a political and criminal crisis that should not be ignored*, War on the Rocks, 29 avril 2025, <https://warontherocks.com/2025/04/haiti-is-a-political-and-criminal-crisis-that-should-not-be-ignored/>.
- 14 Cristian Correa, Renforcer l'État de droit, la reconnaissance et la redevabilité en Haïti, Centre international pour la Justice Transitionnelle, novembre 2017, <https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Briefing-TJ-Haiti-2017-FR-1.pdf>.
- 15 Isabelle Clérié, Vers une justice transitionnelle en Haïti : Leçons tirées de contextes similaires et pistes pour l'avenir, Projet Tchala Developman, novembre 2025.
- 16 Vanda Felbab-Brown, *How Mexico's Cartel Jalisco Nueva Generación rules*, Brookings, mai 2022, <https://www.brookings.edu/articles/how-mexicos-cartel-jalisco-nueva-generacion-rules/>.
- 17 Wilgens Devilas, Bassin Bleu sous l'emprise du gang Ti Bwadòm : enlèvements, meurtres, pillages et incendies, *Le Nouvelliste*, 18 septembre 2025, <https://lenouvelliste.com/article/260028/bassin-bleu-sous-lemprise-du-gang-ti-bwadam-enl%C3%A9vements-meurtres-pillages-et-incendies>.
- 18 RNDDH, Détérioration de la situation sécuritaire en Artibonite : le RNDDH demande aux autorités de protéger la population, n° 8 (Réseau national de défense des droits humains, 2025), 23, <https://web.rnddh.org/degradation-de-la-situation-securitaire-dans-lartibonite-le-rn-ddh-exige-des-autorites-la-protection-de-la-population/>.
- 19 Le Quotidien 509, Le chef du gang « Kokorat San Ras » tué selon René Charles, 22 juillet 2025, <https://lequotidien509.com/le-chef-du-gang-kokorat-san-ras-tue-selon-rene-charles/>.
- 20 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur Haïti, S/2025/597, septembre 2025.
- 21 AlterPresse, Haïti – Attaque meurtrière de bandits et incendies à Bassin Bleu, 18 septembre 2025, <https://www.alterpresse.org/spip.php?article32238>.
- 22 Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport final du Groupe d'experts sur Haïti, S/2025/597, septembre 2025.
- 23 RFI, Haïti : l'Estère, cible d'attaques armées, 25 septembre 2025, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/journal-d-ha%C3%Afti-et-des-am%C3%A9riques/20250925-ha%C3%Afti-l-est%C3%A8re-cible-d-attaques-arm%C3%A9es>.
- 24 Jérôme Wendy Norestyl, Wethzer Piercin, Artibonite : des producteurs de riz décapitalisés par les incendies des gangs, *AyiboPost*, 31 octobre 2025, <https://ayibopost.com/les-gangs-incendient-des-depots-de-cereales-et-des-plantations-agricoles-dans-lartibonite/>.
- 25 Louis Chadrac, La commune de Montroussi assiégée par le gang de Canaan, *Le Nouvelliste*, 20 octobre 2025, <https://lenouvelliste.com/article/260028/bassin-bleu-sous-lemprise-du-gang-ti-bwadam-enl%C3%A9vements-meurtres-pillages-et-incendies>.

- lenouvelliste.com/article/260971/la-commune-de-montrouis-assiegee-par-le-gang-de-canaan.
- 26 Ibid.
 - 27 GI-TOC, De la gouvernance criminelle à la fragmentation sociale : faire face à la transformation de la crise en Haïti, septembre 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/from-criminal-governance-to-community-fragmentation-addressing-haitis-escalating-crisis/>.
 - 28 Louis Chadrac, Saint-Marc : la population exige le démantèlement du gang Gran grif de Savien, *Le Nouvelliste*, 2 décembre 2025, <https://lenouvelliste.com/article/262212/saint-marc-la-population-exige-le-demantelement-du-gang-gran-grif-de-savien>.
 - 29 AyiboPost, Pourquoi la police n'arrive-t-elle pas à stopper les gangs dans l'Artibonite, 6 décembre 2025 : <https://ayibopost.com/pourquoi-la-police-narrive-t-elle-pas-a-stopper-les-gangs-dans-lartibonite/>.
 - 30 Jean-Michel Hauteville, En Haïti, un magistrat accusé d'exécuter lui-même des « bandits », *Le Monde*, 2 décembre 2025, https://www.lemonde.fr/international/article/2025/12/02/en-haiti-un-magistrat-accuse-d-executer-lui-meme-des-bandits_6655629_3210.html.
 - 31 Media Libre, Manifestations : Viv Ansanm remplace les partis politiques dans les rues d'Haïti, 6 juillet 2025, <https://gplmedialibre.com/2025/07/06/manifestations-viv-ansanm-remplace-les-partis-politiques-dans-les-rues-dhaiti/>.
 - 32 Jonasson Odigène, Massacre de Labrodrie : la communauté nationale et internationale sous le choc, *Le Nouvelliste*, 15 septembre 2025, <https://lenouvelliste.com/article/259905/massacre-de-labrodrie-la-communaute-nationale-et-internationale-sous-le-choc>.
 - 33 AyiboPost, Pourquoi la police n'arrive-t-elle pas à stopper les gangs dans l'Artibonite, 6 décembre 2025, <https://ayibopost.com/pourquoi-la-police-narrive-t-elle-pas-a-stopper-les-gangs-dans-lartibonite/>.
 - 34 Michel Carlin, Moins de 5 % des terres cadastrées en Haïti, *Le Nouvelliste*, 20 juin 2012, <https://lenouvelliste.com/article/106319/moins-de-5-de-terres-cadastrees-en-haiti>.
 - 35 Juno7, « Viv Ansanm » appelle à la paix : espoir, peur et méfiance parmi les habitants de Solino, Nazon et Delmas 30, 28 août 2025, <https://www.juno7.ht/viv-ansanm-appelle-a-la-paix-espoir-peur-et-mefiance/>.
 - 36 Haiti Channel Network, Haïti : La coalition des gangs armés Viv Ansanm désormais transformée en parti politique, 2 janvier 2025, <https://haitichannelnetwork.com/haiti-la-coalition-des-gangs-armes-viv-ansanm-desormais-transformee-en-parti-politique/>.
 - 37 WendyInfo 509, *Babekyou pral fè moun solino tounen lakay yo li mande yon chita pale*, 20 août 2025, YouTube, https://www.youtube.com/watch?v=R3f07pst_fQ.
 - 38 Voir Département d'État américain, Programme de récompenses pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée, 12 août 2025, <https://www.state.gov/jimmy-cherizier>.
 - 39 Le Devoir, Port-au-Prince au ralenti après des menaces proférées par les gangs, 17 novembre 2025, <https://www.ledevoir.com/monde/ameriques/934476/port-prince-ralenti-apres-menaces-proferees-gangs>.
 - 40 International Crisis Group, Crisis Watch, août 2025, <https://www.crisisgroup.org/crisiswatch/august-trends-and-september-alerts-2025#haiti>.
 - 41 GI-TOC, A critical moment: Haiti's gang crisis and international responses, février 2024, <https://globalinitiative.net/analysis/haiti-gang-crisis-and-international-responses/>.
 - 42 Chelsey L. Kivland, *Street Sovereigns: Young Men and the Makeshift State in Urban Haiti*. Cornell University Press (2020).
 - 43 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur Haïti, S/2025/597, septembre 2025.
 - 44 Kirk Randolph, Nicolás Devia-Valbuena et Louiceus Ozias, *How to break gangs' grip on Haiti*, United States Institute of Peace, mars 2025.
 - 45 Jacqueline Charles, *Armed gangs in Haiti target U.S. Embassy vehicles, UN chopper in escalation of attacks*, *Miami Herald*, 24 octobre 2024, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article294472979.html>.
 - 46 Metropole Télé, Le Soutien des États-Unis à la transition, 24 octobre 2024 : <https://www.youtube.com/watch?v=YDGu5r8LHYc>.
 - 47 Roberson Edouard et Arnaud Dandoy, Le vigilantisme en Haïti. Manifestations des formes non étatiques de protection dans un contexte de crise humanitaire en milieu urbain, Oxfam-IIED, octobre 2017.
 - 48 Chelsey L. Kivland, *Street Sovereigns: Young Men and the Makeshift State in Urban Haiti*. Cornell University Press (2020).
 - 49 Voir Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022), <https://main.un.org/securitycouncil/en/sanctions/2653>.
 - 50 Michelson Césaire, L'ancien député Prophane Victor, Magalie Habitant et plusieurs autres personnes placées en détention, *Le Nouvelliste*, 10 avril 2025, <https://lenouvelliste.com/article/255151/lex-depute-prophane-victor-magalie-habitant-et-plusieurs-autres-personnes-envoyees-en-detention>.
 - 51 Rapport final du Groupe d'experts sur Haïti présenté en application de la résolution 2752 (2024) ; Fondasyon Je Klere, Magalie Habitant et Consorts, 2025, <https://www.fjkl.org.ht/rapports/affaire-magalie-habitant-et-consorts-la-fondasyon-je-klere-fjkl-salue-un-rapport-perfectible-mais-serieux-de-la-direction-centrale-de-la-police-judiciaire-dcpj>.
 - 52 Michelson Césaire, L'ancien député Prophane Victor, Magalie Habitant et plusieurs autres personnes placées en détention, *Le Nouvelliste*, 10 avril 2025, <https://lenouvelliste.com/article/255151/lex-depute-prophane-victor-magalie-habitant-et-plusieurs-autres-personnes-envoyees-en-detention>.

- 53 *Le Nouvelliste*, Elionor Devallon, Magalie Habitant et Prophane Victor présentés devant le parquet de Port-au-Prince, 10 avril 2025, <https://lenouvelliste.com/article/255130/elionor-devallon-magalie-habitant-et-prophane-victor-presentes-devant-le-parquet-de-port-au-prince>.
- 54 Rezo Nodwes, Affaire Magalie Habitant et consorts : la FJKL salue un rapport perfectible, mais sérieux de la DCPJ, 15 avril 2025, <https://rezonodwes.com/?p=355756>.
- 55 Rapport final du Groupe d'experts sur Haïti présenté conformément à la résolution 2653 (2022).
- 56 Département du Trésor des États-Unis, Le Trésor américain sanctionne un ancien homme politique haïtien et un chef de gang pour leurs liens avec de graves violations des droits de l'homme, 25 septembre 2024, <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy2612>.
- 57 Voir Conseil de sécurité des Nations unies, Prophane Victor, 27 septembre 2024, <https://main.un.org/securitycouncil/en/content/prophane-victor>.
- 58 Juhakenson Blaise, Un ancien député et ancien directeur haïtien arrêté dans le cadre d'une enquête sur la crise des gangs, *Haitian Times*, 14 janvier 2025, <https://haitiantimes.com/fr/2025/01/14/Un-ancien-d%C3%A9put%C3%A9-arr%C3%AAt%C3%A9-dans-le-cadre-d'une-enqu%C3%AAt%C3%A9-pour-liens-pr%C3%A9sum%C3%A9s-avec-un-gang/>.
- 59 Vectus Global est une société militaire privée fondée par Erik Prince, entrepreneur américain spécialisé dans la sécurité privée. Elle s'est déployée en Haïti en février 2025 et s'est jusqu'à présent principalement concentrée sur le déploiement de drones en collaboration avec le groupe de travail dirigé par Fils-Aimé. Anna Hirtenstein, Sarah Morland et Harold Issac, *Exclusive: Trump ally Erik Prince plans to keep personnel in Haiti for 10 years to fight gangs and collect taxes*, Reuters, 14 août 2025, <https://www.reuters.com/world/americas/trump-ally-erik-prince-plans-keep-personnel-haiti-10-years-fight-gangs-collect-2025-08-14/>.
- 60 Vant Bef Info, L'Institution du Sacré-Cœur de Turgeau incendiée par des hommes armés, 26 novembre 2025, <https://vantbefinfo.com/linstitution-du-sacre-coeur-de-turgeau-incendiee-par-des-hommes-armes/>.
- 61 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Rapport trimestriel sur Haïti, juillet-septembre 2025.
- 62 Entretiens en Haïti.
- 63 UNICEF, *Ten children killed in ten days in Port-au-Prince*, 24 septembre 2025, <https://www.unicef.org/press-releases/ten-children-killed-ten-days-port-au-prince>.
- 64 Relief Web, Suivi des réponses aux urgences : Suite aux déplacements liés aux attaques à Port-au-Prince (ETT 83), février 2026, <https://reliefweb.int/report/haiti/suivi-des-reponses-aux-urgences-suite-aux-deplacements-lies-aux-attaques-port-au-prince-ett-83>.
- 65 Entretiens en Haïti.
- 66 Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 2793, 30 septembre 2025, [https://docs.un.org/en/S/RES/2793\(2025\)](https://docs.un.org/en/S/RES/2793(2025)).
- 67 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Briefing du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation en Haïti, 2 juillet 2025, <https://www.unodc.org/unodc/en/speeches/2025/020725-unsco-briefing-haiti.html>.
- 68 Michelson Césaire, Deux pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre la criminalité financière complexe et les violences de masse, *Le Nouvelliste*, 21 avril 2025, <https://lenouvelliste.com/article/255457/deux-poles-judiciaires-specialises-pour-lutter-contre-la-criminalite-financiere-complexe-et-les-violences-de-masse>.
- 69 *Le Nouvelliste*, La justice transitionnelle en Haïti : enseignements, mise en perspective, opportunités et défis, 2 avril 2024 : <https://lenouvelliste.com/article/247475/la-justice-transitionnelle-en-haiti-enseignements-mise-en-perspective-opportunites-et-defis>.
- 70 UNICEF, Haïti : l'UNICEF et le gouvernement lancent le programme PREJEUNES pour répondre au recrutement des jeunes par les gangs armés, 10 juillet 2025, <https://www.unicef.fr/article/haiti-lunicef-et-le-gouvernement-lancent-le-programme-prejeunes-pour-repondre-au-recrutement-des-jeunes-par-les-gangs-armes/>.
- 71 Humanitarian Dialogue, *Mediation Practice Series: Engaging Criminal Armed Groups*, décembre 2025, <https://hdcentre.org/insights/mediation-practice-series-engaging-criminal-armed-groups/>.
- 72 Jacqueline Charles, *U.S. imposes sanctions on more members of Haiti's presidential council*, *Miami Herald*, 29 janvier 2026, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article314491034.html>.
- 73 Jacqueline Charles, *Haiti's presidential council relinquishes power; prime minister to run country for now*, *Miami Herald*, 7 février 2026, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article314613174.html>.
- 74 Veuillez consulter le site du Conseil électoral provisoire : <https://cephaiti.ht/remise-du-projet-de-decret-et-du-calendrier-electoral-a-lexecutif/>.
- 75 France 24, *Haiti sets August 2026 date for first general elections in a decade*, 3 décembre 2025, <https://www.france24.com/en/americas/20251202-haiti-sets-august-2026-elections>.
- 76 Jacqueline Charles, *Haitian authorities adopt electoral law in major step toward restoring democracy*, *Miami Herald*, 1er décembre 2025, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article313303568.html>.



**GLOBAL
INITIATIVE**
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME

À PROPOS DE GLOBAL INITIATIVE

The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC) est un réseau mondial de plus de 700 experts à travers le monde. GI-TOC offre une plateforme pour promouvoir un débat plus approfondi et des approches innovantes comme fondements d'une stratégie mondiale inclusive contre la criminalité organisée.

www.globalinitiative.net